

APPEL D'OFFRES

COFINANCEMENT CONSEIL REGIONAL 2011

Ce projet 2011 s'inscrit dans le cadre du deuxième contrat d'objectifs signé entre la Région, l'Etat et la Profession et il contribue plus spécifiquement à l'un des trois axes prioritaires, la professionnalisation. Vous trouverez ici formulées les caractéristiques probables d'accès à ce cofinancement qui vous permettront de situer l'éligibilité potentielle de vos projets.

Public éligible : contributeurs et ayant-droit de VIVEA de la région Rhône-Alpes

Durée : 7h ou 14h minimum, selon la thématique abordée

Les formations doivent se dérouler sur l'année civile et **se terminer impérativement avant le 31/12/2011.**

Saisie des demandes de cofinancement

- L'affectation du cofinancement du conseil régional Rhône-Alpes est assurée directement par les services de VIVEA, sans que l'organisme de formation ait besoin d'en faire la demande. L'organisme bénéficiaire du cofinancement sur une de ces actions en est alerté automatiquement par VIVEA, lui permettant d'assurer ses obligations en termes de publicité.

Financement : Les stagiaires éligibles et les règles de financement en fonction de l'assiduité sont les mêmes que pour la part VIVEA. Le taux horaire est de 5,5 €. Le nombre d'heures financées par la Région sera identique à celui financé par VIVEA

Nota : L'agrément « Conseil Régional » sera effectif après signature de la convention et accord des comités territoriaux en charge de la gestion de ce cofinancement.

Les documents à remettre : Une convention est à signer, téléchargeable sur le site VIVEA, en lien votre dossier, et à joindre au dossier de réalisation.

Les besoins en formation éligibles pour 2011

Durée mini	Critères d'éligibilité au cofinancement du conseil régional Rhône-Alpes 2011
14h 14h	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La stratégie et le pilotage d'entreprise : anticiper, comprendre et prévoir pour entreprendre <ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion stratégique : définir une stratégie à moyen et long terme ■ Gestion administrative et raisonnement de l'informatisation de l'exploitation
14h 7h	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le volet économique du développement durable : dégager de la valeur ajoutée en réduisant les coûts, en valorisant ses produits et en recherchant de nouveaux débouchés <ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion technico- économique au quotidien ■ Valorisation des produits : commercialiser en circuits courts, optimiser la qualité et la traçabilité des produits
7h 7h 7h	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le volet environnemental du développement durable : mettre en œuvre des systèmes et des techniques plus respectueux de l'environnement <ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer la gestion du vivant : mettre en œuvre des pratiques alternatives contribuant au respect de l'environnement ■ Préserver et économiser la ressource en eau ■ Mieux gérer les énergies
7h 14h 14h 14h 7h	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le volet social du développement durable : améliorer le lien avec les autres usagers du territoire et optimiser l'organisation du travail, la santé et la sécurité au travail <ul style="list-style-type: none"> ■ Projets et services en lien avec le territoire ; image du métier ■ Organisation collective ■ Gestion des ressources humaines : améliorer l'organisation et les relations dans le travail, professionnaliser la fonction d'employeur, améliorer l'attractivité du métier ■ Santé et sécurité au travail ■ Transmission